Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901144-20260302-2026_6-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE LANNEANOU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2026

Délibération n°2026-6

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lannéanou, légalement convoqué le douze février, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 8
Date de Convocation : 12/02/2026
Date d'Affichage :
Date de Publication ou Notification : 02/03/2026

Présents : Hervé Saint JALM, Ghislaine PORCHER, Gabriel GENTRIC, Ludwig KERBRAT, Morgane LEGLAND, Jean-Claude OLLIVIER, Jörg TWARZ.
Absents : Ludovic CHALONY, Fabien HUGUET, Angéline LE FLOCH et Stéphanie PHILIPPE.
Procurations : néant

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Demandes de subventions reçues

Il est présenté au Conseil municipal les demandes de subventions de :
Le Ponthou cyclisme pour la course l'estivale bretonne, l'ADMR de la Région de Morlaix, le CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles), l'ASAD, l'Association Prévention Routière, La Pierre Le Bigaut, l'ADAPEI 29, les Danseurs Du Roc, club d'escalade du pays de Morlaix et le Syndicat d'Élevage du Canton de Plouigneau pour l'organisation du comice agricole 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ATTRIBUE une subvention de 239.40 € à l'association Le Ponthou Cyclisme, au titre de la course L'estivale bretonne 2026 ;
ATTRIBUE une subvention de 210,00 € à l'ADMR de la Région de Morlaix ;
ATTRIBUE une subvention de 100,00 € au centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) ;
ATTRIBUE une subvention de 100,00 € au Syndicat d'Élevage du Canton de Plouigneau au titre de l'organisation du comice agricole 2026 ;
REFUSE l'octroi de subvention à l'ASAD, l'Association Prévention Routière, l'association La Pierre Le Bigaut, l'ADAPEI 29 et l'association les Danseurs Du Roc, club d'escalade de Morlaix.

Fait à Lannéanou, le 2 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude OLLIVIER

Le Maire,
Hervé SAINT JALM